

Critères d'aptitude du candidat pilote militaire :

NB : La présente fiche ne traite pas de l'aptitude médicale des pilotes d'hélicoptères civils.

Vous devez retenir que le principe de sélection est très sélectif sur ce point. Les principaux critères sont listés ci-dessous. ATTENTION, il ne s'agit que d'un résumé pour vous donner une première idée de ce à quoi vous attendre. Les standards médicaux et les méthodes retenues pour les contrôler font l'objet de textes réglementaires propres aux forces armées :

- La vue : 10/10 à chaque œil sans correction. La perception des couleurs doit être normale. Il ne doit pas y avoir de trace de lésion du globe oculaire ni d'intervention chirurgicale corrective.
- L'audition : un audiogramme est réalisé pour s'assurer de la bonne perception de toutes les gammes de fréquences audibles.
- Le squelette ne doit pas présenter d'anomalie : en particulier le dos et la colonne vertébrale ne doivent présenter aucune anomalie clinique ou radiologique – toute pathologie osseuse entraîne une inaptitude
- La corpulence : une taille inférieure à 1,60 m est éliminatoire. Le poids doit être compris entre 50 et 100 kg pour un indice de masse corporelle strictement normal.
- Si la spécialité candidate suppose l'usage d'un siège éjectable, la taille des membres supérieurs et inférieurs doit répondre à un standard spécifique : cuisse 0,50 à 0,65 m ; jambe 0,45 à 0,60 m ; membre supérieur 0,60 à 0,80 m.
- Le cœur : dépistages des anomalies et risques cardio-vasculaires qui pourraient remettre en cause la sécurité des vols.
- L'appareil respiratoire : recherche d'antécédents de pneumothorax ou d'asthme évolutif.
- L'appareil digestif : recherche d'antécédents et de prédispositions aux maladies ulcéreuses ou hépatiques
- L'appareil génito-urinaire : un rein unique entraîne l'inaptitude. Une grossesse entraîne une inaptitude temporaire.
- La formule sanguine et l'analyse d'urine doivent être normales. L'analyse recherche les traces d'anémie et les traces éliminatoires d'usage de stupéfiants ou de dépendance alcoolique.
- Le cerveau : un électro-encéphalogramme et une radiographie sont pratiqués - recherche de traumatismes crâniens et d'antécédents nerveux.
- L'état psychique : dépistage de pathologies psychiatriques ou psychotiques.

Il faut comprendre qu'aux yeux de l'institution militaire, le rôle de l'examen d'aptitude initial ne se limite pas à déterminer si le candidat est physiquement et mentalement capable de piloter au moment de son admission. Les médecins doivent aussi évaluer sa capacité à maintenir cette aptitude tout au long d'une carrière de 15 à 25 ans. En effet, d'une part la formation d'un pilote militaire coûte cher, et d'autre part il faut qu'il puisse supporter physiquement et psychologiquement les conditions exigeantes d'exercice du métier sur toute la durée de son activité opérationnelle.

Ainsi, la plupart des dérogations compatibles avec le pilotage qui pourraient être accordées par rapport au standard médical, ne sont pas applicables au moment du recrutement.